

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 7 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne, sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 2 - votants : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme **ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de communes FerCher Pays Florentais – M. **JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LAINÉZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – M. **LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – Mme **LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **MERLOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – Mme **SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

PROCURATIONS :

M. **MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais a donné procuration à M. **JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais - Mme **PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais a donné procuration à M. **CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais

ÉTAIT EXCUSÉ : M. **BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais.

ÉTAIENT ABSENTS : M. **AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts – Mme **CIRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais – M. **MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts – M. **VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 07 juillet 2022

<i>Nombre de délégués</i>		L'an deux mille vingt-deux
En exercice	: 30	Le 7 juillet
Présents	: 22	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Votants	: 24	dûment convoqué s'est réuni en session
Pour	: 24	ordinaire, sous la présidence de
Contre	: 00	M. Éric VAN REMOORTERE
Abstention	: 00	Date de convocation : Le 28 juin 2022

N° : 070722-05

OBJET : Avenant au contrat d'assurance du personnel

Présentation :

Le SICTOM a, par sa délibération du 05/03/2020, adhéré au groupement de commande organisé par le centre de gestion de l'Indre pour le contrat de garanties des risques statutaires du personnel. Lors de sa séance du 08/10/2020, compte tenu du résultat de la consultation, le SICTOM a signé le contrat le liant avec GROUPAMA pour la gestion du risque précité.

Un avenant à ce contrat est proposé afin de permettre une amélioration de celui-ci sur deux points (garantie acquise au 01/01/2022) :

- Capital décès (0.28% au lieu de 0.16%), soit une charge supplémentaire d'environ 840€
- Temps partiel thérapeutique (pas de changement de taux)

L'ensemble des explications sont fournies dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical :

ARTICLE 1 – AUTORISE le président ou son représentant à signer un avenant au contrat groupe d'assurance statutaire conclu avec le Centre de Gestion et le groupement Siaci Saint Honoré /Groupama, afin d'intégrer au contrat une garantie de prise en charge du risque de décès correspondant au montant du capital à verser aux ayants droits tel que prévu par le décret 2021-1860 ci-dessus référencé, par la majoration du taux de cotisation lié au risque de 0,16% à 0,28%.

ARTICLE 2 – PRECISE que ledit avenant intégrera également sans surprime le bénéfice de prise en charge au titre dudit contrat du remboursement du temps partiel thérapeutique suivant ses nouvelles modalités d'octroi définies par décret 2021-1462 ci-dessus référencé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise M. Van Remoortere à signer un avenant au contrat groupe d'assurance statutaire avec le Csiaci Saint Honoré/Groupama

Envoyé en préfecture le 18/07/2022
Reçu en préfecture le 18/07/2022
Affiché le
ID : 036-253600456-20220707-070722_05-DE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18/07/2022

Publié ou Notifié le : 19/07/2022

Pour extrait conforme,
Le Président



M. VAN REMOORTERE Éric

